



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/le-rapport-alternatif-des-ong-est.html>

Les Nations Unies ont reçu le Rapport alternatif des ONG !

- Actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 1er mars 2018

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

La Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 est entrée en vigueur en Belgique en 1992. Depuis, à intervalles réguliers, le gouvernement doit faire état de la situation des droits de l'enfant en Belgique (dans un Rapport officiel) au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, qui est l'organe de contrôle de la bonne application de la Convention. Ce dernier attend également des ONG (et d'autres instances de la société civile) qu'elles fassent part de leurs observations et critiques (dans un Rapport alternatif), afin de compléter les informations à sa disposition, et ainsi nourrir ses Observations finales (remarques et recommandations), dont les prochaines sont attendues début 2019.

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a réalisé, en collaboration avec la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), le dernier Rapport alternatif des ONG, qui a été transmis aux Nations Unies ce 28 février 2018. Il comporte de nombreux constats, chiffres et recommandations.

Le Rapport alternatif est disponible en trois versions : [français](#), [anglais](#) et [néerlandais](#).

Nous invitons chacun à faire de ce document un outil d'information, de sensibilisation et de plaidoyer des droits de l'enfant en Belgique.

Les constats des ONG sont également partagés dans les Rapports des ombudsmen (Délégué Général aux Droits de l'Enfant et Kinderrechtencommissaris) et dans celui des enfants (What do you think ? - Unicef). Voyez ci-dessous notre communiqué de presse commun de ce 1er mars 2018.